
Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 10**Votants:** 10**Séance du 06 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Paul PAINCO, Véronique RIGAUD, Jean-François JAMMES, Max LAGUZOU, Christian BALAYE, Cynthia BALAYE, Pierre BROUSSEAU, Patricia DEVIENNE, Bastien PLAUZOLLES, Mathieu PLAUZOLLES**Représentés:****Excuses:****Absents:** Jacques LABADIE**Secrétaire de séance:** Bastien PLAUZOLLES

Objet: Vote des taux des impôts directs locaux - DE 2023 003

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 18.19 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 58.98 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.81 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Le Maire

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus

:

0

Objet: Vote du CFU 2022-Hounoux - DE 2023 004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Hounoux délibérant sur le CFU de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, visé par le comptable, après s'être fait présenter le budget primitif, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		221 652.88	10 127.68		10 127.68	221 652.88
Opérations de l'exercice	105 271.64	159 505.59	25 458.39	11 341.17	130 730.03	170 846.76
TOTAUX	105 271.64	381 158.47	35 586.07	11 341.17	140 857.71	392 499.64
Résultat de clôture		275 886.83	24 244.90			251 641.93
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		251 641.93
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		58 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

4. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

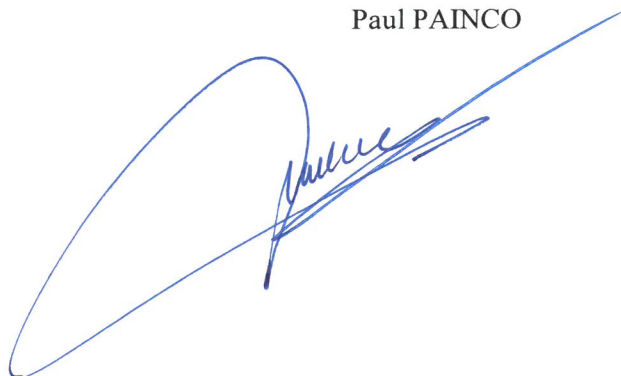
24 244.90	au compte 1068 (recette d'investissement)
24 244.90	au compte 001 (solde d'exécution section d'investissement)
251 641.93	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
58 000.00	au compte 021 (virement de la section de fonctionnement)
58 000.00	au compte 023 (virement à la section d'investissement)

Fait et délibéré à HOUNOUX, les jour, mois et an que dessus.

Signé Le Maire

Paul PAINCO

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0



COMMUNE DE HOUNOUX - CF 2023

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 30/03/2023

Présenté par, Bastien PLAUZOLLES, 1^{er} adjoint
 A, le Hounoux, le 06/04/2023

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session

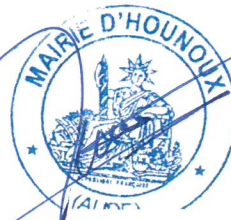
A, le Hounoux, le 06/04/2023

Les membres :

BALAYE Christian	
LABADIE Jacques	
LAGUZOU Max	
Jamnes Jean-François	
RIGAUD Veronique	
BALAYE Cynthia	
PLAUZOLLES Mathieu	
PLAUZOLLES Bastien	
DEVIIENNE Patricia	
BROUSSEAU Pierre	

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture le 14/04/2023
 et de la publication le 14/04/2023

A, le Hounoux,
 le 14/04/2023.



Objet: VOTE DES SUBVENTIONS 2023 - DE 2023 005

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions pour l'année 2023 :

Amicale des pompiers	300.00 €
ASS D 119	300.00 €
ASS Barbe à papa	150.00€
ASS des Maires Ruraux	105.00 €
Comité des fêtes	3 400.00 €
Foyer Socio- éducatif	67,50 €
Les amis de St Jacques	60.00 €
Amicale des donateurs de sang	100.00 €
TOTAL	4 482.50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, excepté ses membres faisant partie du bureau du Comité des fêtes (et donc ne pouvant se prononcer sur la subvention de ladite association, à savoir BALAYE Cynthia-PLAUZOLLES Mathieu),

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
→décide d'allouer aux associations les montants tels que présentés dans le tableau suscité
→dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 à l'imputation comptable 6574
→charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré à Hounoux les jours , mois et an susdits.

Signé Le Maire
Paul PAINCO

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0



Objet: Vote du BUDGET PRIMITIF 2023- M57 - DE 2023 006

Monsieur le Troisième Adjoint présente le Budget Primitif pour l'année 2023.

Après étude par les membres du Conseil Municipal, ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	396 897.34 €
----------------------------	--------------

Recettes de fonctionnement	396 897.34 €
----------------------------	--------------

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	118 453.89 €
---------------------------	--------------

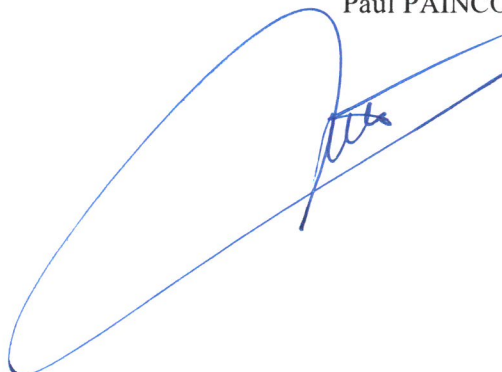
Recettes d'investissement	118 453.89 €
---------------------------	--------------

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter ce Budget primitif 2023.

A l'unanimité

Fait et délibéré à Hounoux, les jour, mois et an que dessus.

Signé : le Maire
Paul PAINCO



Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 30/03/2023

Présenté par Le Maire,

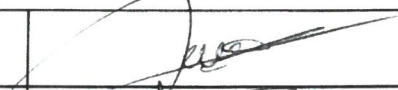



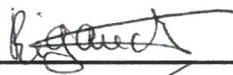





A HOUNOUX, le 06/04/2023

Le Maire, Paul PAINCO

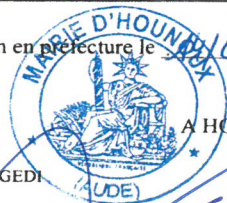
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

A HOUNOUX, le 06/04/2023

Les membres :

PAINCO Paul	
BALAYE Christian	
LABADIE Jacques	
LAGUZOU Max	
JAMMES Jean-François	
RIGAUD Véronique	
BALAYE Cynthia	
PLAUZOLLES Mathieu	
PLAUZOLLES Bastien	
DEVIENNE Patricia	
BROUSSEAU Pierre	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 14/04/2023
 et de la publication le 14/04/2023



A HOUNOUX, le 19/04/2023

Objet: Affectation du résultat 2022-M57 - DE 2023 007

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le Compte Financier Unique 2022 -M57,

Considérant le solde entre les dépenses et les recettes, réalisé en 2022 au budget M57;

La section de fonctionnement à donné lieu à un excédent de 54 233.95 €;

La section d'investissement à donnée lieu à un déficit de -14117.22 €;

INVESTISSEMENT

Solde d'exécution d'investissement	-14 117.22€
Résultat antérieur reporté	-10 127.68€
Total	-24 244.90€
Restes à réaliser (dépenses)	0.00€
Restes à réaliser (recettes)	0.00€
Soldes des Restes à réaliser (RAR)	0.00€
Excédent de financement (Total-solde RAR)	0.00€

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	54 233.95€
Résultat antérieur report	221 652.88€
Total	275 886.83€
Résultat à affecter	251 641.93€

AFFECTATION

1 Affectation en réserves au compte 001, en recette d'investissement	0.00€
2 Report en fonctionnement au compte 002 en recettes	251 641.93€
3 Affectation au compte 1068	24 244.90€

Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré à AJAC, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Le Maire
Paul PAINCO

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0